



DOSSIER DE CANDIDATURE

Formation Animateur suppléant – Saison 2019/2020

ECOLE DEPARTEMENTALE DES CADRES DU COMITE DU PAS DE CALAIS

Le Comité Départemental du Pas de Calais de Judo a délégué de la Ligue des Hauts de France et de son I.R.F.E.J.J. (Institut Régional de Formation et d'Entraînements du Judo Jujitsu) pour l'organisation d'une Ecole Fédérale des Cadres dans le département. Cette école organise la préparation et l'examen pour les qualifications Fédérales à l'enseignement bénévole de l'Assistant Club au CFEB.

L'ANIMATEUR SUPPLEANT

LE METIER ET LES COMPETENCES

L'Animateur suppléant :

- Peut enseigner le Judo Ju Jitsu en autonomie dans le cadre d'un remplacement ponctuel (absence de l'enseignant pour maladie, formation...), et pour une durée maximale d'un mois.
- Est sous la dépendance fonctionnelle de l'enseignant. Il peut intervenir seul.
- Ne peut délivrer de grade.
- Doit effectuer chaque année 20 h de formation continue dans le cadre des stages organisés par son comité pour conserver sa qualification.

COMPETENCES ATTENDUES

- Etre capable d'encadrer une compétition comme commissaire sportif ou arbitre.
- Etre capable de conseiller et de corriger individuellement les élèves,
- Etre capable de démontrer les principales Habilités Techniques Fondamentales de la ceinture blanche à marron, ainsi que les 5 séries du Nage No Kata.
- Etre capable de participer à l'accompagnement sur des animations et des compétitions .



CONTENUS DE FORMATION

Méthode française d'enseignement (ceinture blanche à marron).
Utilisation des procédés d'entraînement.
Séance de judo et intervention pédagogique adaptée aux différents âges.
HTF judo (Tashi-waza et Ne-Waza) – Nage No Kata – Droits et devoirs de l'enseignant, bases réglementaires du fonctionnement du club, système fédéral (organisation, activités...) – Hygiène et sécurité dans les dojos, conduite à tenir en cas d'accidents...

INFORMATIONS PRATIQUES

VOLUME DE FORMATION :

- 30 h en centre de formation (département)
- 50 h en structure d'accueil (club)

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

- Date limite d'inscription : vendredi 27 Septembre 2019
- Cette dernière se déroulera à Lillers Complexe Sportif rue du Château (à confirmer)
- Dates et horaires de formation : de 8h à 17h
- samedi 05/10/2019,
- dimanche 06/10/2019,
- Samedi 09/11/2019,
- Dimanche 10/11/2019,
- Dimanche 17/11/2019.

PRE-REQUIS A LA DATE DE L'EXAMEN:

- Etre âgé(e) d'au moins 18 ans le jour de l'évaluation finale,
- Etre titulaire de la qualification d'Assistant club (sauf pour les candidats 1^{er} Dan),
- Etre au moins ceinture marron
- Etre titulaire du PSC1/AFPS
- Etre licencié(e) à la FFJDA pour l'année en cours et posséder un passeport sportif en cours de validité,
- Etre présenté(e) par le professeur et le président du club où le candidat est licencié.

EXAMEN FINAL :

- Examen régional :
- Test technique / KATA,
- Epreuve pédagogique en situation.

COÛT DE LA FORMATION

- Stage et présentation à l'examen : **140 €**



FICHE D'IDENTIFICATION

Date limite du dépôt des dossiers : le 27 Septembre 2019

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... A :

Adresse :

Coste postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Numéro de licence :

Grade et date d'obtention :

Titulaire de l'Assistant Club : Oui Non Date d'obtention :

Titulaire du PSC1 : Oui Non Date d'obtention :

ASSOCIATION D'APPARTENANCE : Nom du club :

Président : (Nom et Prénom) :

Mail : Signature :

Professeur du club et référent du stagiaire : (NOM et Prénom) :

Mail : Téléphone :

Diplôme et N° : Signature :

Situation scolaire et/ou professionnelle :

Collégien, lycéen, étudiant, salarié :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et je m'engage à suivre la formation dans son intégralité.

Fait à : Le : Signature du candidat :



Récapitulatif des pièces à joindre au dossier

A joindre obligatoirement avec le dossier d'inscription complet au plus tard le 27 Septembre 2019

- La fiche d'inscription** dûment complétée et signée par les différentes parties (feuille jointe)
- Photo d'identité** (à joindre à la fiche d'inscription)
- Photocopie de carte d'identité ou livret de famille**, attestant vos 18 ans minimum
- L'attestation du Président de l'association sollicitant l'inscription du stagiaire** (feuille jointe)
- L'attestation du Directeur Technique assurant la formation pédagogique de 50 heures** (feuille jointe)
- L'engagement sur l'honneur d'enseigner à titre bénévole** (feuille jointe)
- Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement du judo, Ju Jitsu** (feuille jointe)
- La copie de la licence FFJDA et du certificat médical pour la saison en cours**
- Document attestant le grade de marron ou 1^{er} dan homologué,**
- Photocopie de l'Attestation de Formation Aux Premiers Secours (AFPS) ou de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)**
- Le règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité Judo 62**

Les dossiers doivent être adressés dès maintenant, et au plus tard le 27 septembre 2019 au

COMITE JUDO 62

03 Rue de la Bastille 62210 AVION



ATTESTATION DU PRESIDENT

Je soussigné (e)

Président (e) du club

N° d'affiliation :

Sollicite l'inscription de Mlle, Mme, M
licencié FFJDA dans mon club.

A la formation à la :

- Qualification Fédérale animateur Suppléant

J'atteste avoir pris connaissance de l'annexe sur les formations des textes officiels de la FFJDA.

J'ai bien noté que ce certificat ou qualification n'est valable * qu'un an.

*Renouvelable qu'à la condition de la participation à la formation complémentaire organisée par l'Ecole Fédérale des Cadres du Pas de Calais.

Rappel : cette formation mise en place par l'Ecole Fédérale des Cadres du Comité Pas de Calais de Judo a pour objet l'amélioration technique et pédagogique des animateurs non titulaire du diplôme d'état. Ceux-ci, à l'issue de la formation, ne pourront intervenir que dans un cadre bénévole au sein de l'association.

Date :

Signature :

Cachet du club :

(Précédée de la mention lu et approuvé.)



ATTESTATION DU DIRECTEUR TECHNIQUE DU CLUB

Je soussigné (e) :

Directeur Technique du club :

N° de DEJEPS ou DESJEPS :

Atteste que Melle, Mme, Mr
a suivi ou va suivre une formation pédagogique d'un minimum de 50 heures
à mes côtés et qu'en qualité de tuteur, je l'aiderai à préparer la dizaine de
séances d'ici l'examen final.

A la formation à la :

- Qualification Fédérale Animateur Suppléant

J'atteste avoir pris connaissance de l'annexe sur les formations des textes
officiels de la FFJDA.

J'ai bien noté que ce certificat ou qualification n'est valable * qu'un an.

*Renouvelable qu'à la condition de la participation à la formation complémentaire organisée
par l'Ecole Fédérale des Cadres du Pas de Calais.

Rappel : cette formation mise en place par l'Ecole Fédérale des Cadres du
Comité Pas de Calais de Judo a pour objet l'amélioration technique et
pédagogique des animateurs non titulaire du BEES. Ceux-ci, à l'issue de la
formation, ne pourront intervenir que dans un cadre bénévole au sein de
l'association.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention lu et approuvé)



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
D'ENSEIGNER A TITRE BENEVOLE**

Je soussigné (e) :
(NOM et Prénom)

**Atteste sur l'honneur que j'enseignerai à titre bénévole
(à l'issue de la formation 2019 / 2020)**

Au sein du club de :

Et ceci, conformément à l'exigence préalable n° 7 relative au certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole qui est mentionnée dans les textes 2018 /2019 de la FFJDA.

Fait à :

Le :

Signature :



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION
A L'ENSEIGNEMENT, L'ENCADREMENT, L'ENTRAINEMENT
DU JUDO / JUJITSU**

Je soussigné(e)

Docteur :

Certifie sur l'honneur que Mr, Mme ou Melle :

Né(e) le/...../.....

Exerçant en tant que : **ENSEIGNANT BENEVOLE**

Les activités physiques et sportives suivantes : **JUDO /JU JITSU/TAÏSO**

Auprès du Judo Club de :

Ne présente, à ce jour, aucune contre-indication cliniquement décelable à
l'enseignement, à l'encadrement, et à l'entraînement.

Observations éventuelles :

Cachet du médecin

A, le

Signature du médecin

La durée de validité de ce certificat est de un an. Celui-ci doit être renouvelé annuellement.